



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 6 JUILLET 2017

LE HARCELEMENT DES DAUPHINS SAUVAGES S'INTENSIFIE EN MÉDITERRANÉE

En ce début de saison estivale, les opérateurs touristiques proposant des sorties de nage avec les cétacés sauvages connaissent un véritable succès en Méditerranée française. Cette activité, actuellement pratiquée par au moins 5 opérateurs, implique un rapprochement étroit avec les mammifères marins et peut se révéler dangereuse pour les pratiquants comme pour les animaux. France Nature Environnement, le Groupe de Recherche sur les Cétacés, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Souffleurs d'Ecume et SOS Grand Bleu veulent sensibiliser les touristes sur les dangers de cette pratique et lancent une pétition pour la faire interdire.

Payer pour nager avec des dauphins sauvages : une pratique qui se développe en Méditerranée

La nage commerciale avec des cétacés sauvages se développe en Méditerranée française. Cette pratique consiste à placer les clients dans l'eau à proximité immédiate des cétacés (dauphins, baleines et cachalots) préalablement traqués par des avions de repérage à basse altitude, qui couvrent une zone étendue jusqu'à au moins 20 milles au large. Cette activité se déroule essentiellement entre mai et septembre en Méditerranée, favorisée par des conditions météorologiques et de courantologie idéales et une forte présence de cétacés. Elle ne nécessite pas l'obtention d'une licence pour l'opérateur. Contrairement au « *whale-watching* » traditionnel qui, si il est pratiqué dans le respect de règles d'approches strictes, peut être un moyen d'éducation à l'environnement et de sensibilisation sur la protection des cétacés, la nage commerciale avec les cétacés perturbe fortement les animaux ciblés. De plus, cette pression vient s'ajouter aux nombreuses autres perturbations que subissent ces mammifères marins (bruit, pollutions, raréfaction des ressources alimentaires).

Pascal Mayol, président d'honneur de Souffleurs d'Ecume et expert associé à la Fondation pour la Nature et l'Homme : « *Malgré nos multiples mains tendues depuis 12 ans et nos propositions d'accompagnement vers une activité plus douce, les opérateurs proposant des activités de nage n'ont jamais accepté de se reconvertir vers un whale-watching traditionnel respectueux du code de bonne conduite. Au contraire, l'activité s'est plutôt intensifiée, au point qu'elle contraint maintenant lourdement certains opérateurs respectueux qui exercent sur les mêmes zones, tant les animaux sont stressés et éparpillés. Nous sommes allés au bout de ce que nous pouvons faire en matière de sensibilisation, c'est maintenant à l'Etat de prendre le relais.* »



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Une activité dangereuse pour les cétacés et pour les pratiquants

Le fait d'être confronté à la présence humaine dans son environnement crée une modification du comportement chez l'animal sauvage, particulièrement chez les mammifères marins qui vivent dans un milieu différent du nôtre. L'immersion d'un homme à proximité d'un cétacé provoque ainsi généralement l'interruption de l'activité d'alimentation et de reproduction de l'animal ou encore l'éclatement du groupe et la séparation des nouveau-nés et de leurs mères. Dès lors que ces pratiques sont systématisées par une activité commerciale, les impacts répétés dans le temps peuvent être très dommageables pour les animaux. Par ailleurs, l'immersion en mer, et a fortiori au large, peut être dangereuse pour le client qui, dans la plupart des cas, méconnaît totalement le milieu et les mammifères marins. Les cétacés sont des animaux sauvages, peu ou pas du tout habitués à rencontrer des êtres humains ; une mauvaise interprétation des comportements des animaux peut donc constituer un danger pour le pratiquant.

Alexandre Gannier, président du Groupe de Recherche sur les Cétacés et expert scientifique reconnu de l'écologie de ces animaux, a identifié le problème dès 2010 : *« Pour parvenir à mettre leurs clients à l'eau à proximité de dauphins, les opérateurs utilisent des techniques de poursuite qui s'apparentent à du harcèlement. Ils risquent de blesser ou de mutiler les dauphins avec les hélices de leurs bateaux puissants. Les tentatives d'approches contraintes et de mises à l'eau peuvent se prolonger des heures durant, provoquant un stress intense et durable chez les cétacés. Renouvelées pendant des mois, ces opérations diminuent la capacité de survie des groupes de cétacés qui les subissent ».*

Des sanctions peu appliquées et peu dissuasives

Au niveau juridique, un arrêté datant de 2011 interdit la perturbation intentionnelle incluant la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel. Cependant, les sanctions sont peu dissuasives et, dans les faits, aucun opérateur n'a encore jamais été condamné.

Pour **Michel Dubromel, Président de France Nature Environnement** : *« Il ne faut pas concevoir le milieu marin comme une aire de jeu où tout serait permis. Nous demandons ainsi l'interdiction de la pratique de la nage commerciale avec les cétacés dans les eaux territoriales françaises afin de garantir le bien-être des mammifères marins ».*

Pour ne plus mettre en danger les cétacés, France Nature Environnement et le Groupe de Recherche sur les Cétacés [lancent une pétition](#) pour demander l'interdiction de la pratique de la nage commerciale avec les cétacés dans les eaux territoriales françaises.

[Dossier : Pourquoi faut-il interdire la nage commerciale avec les dauphins sauvages ?](#)